



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2022-251

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2022

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone /

13-2022-08-31-00003 - Arrêté portant nomination du régisseur d'avances et de recettes et de la mandataire suppléante de la régie d'avances et de recettes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, instituée auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (2 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2022-08-31-00003

Arrêté portant nomination du régisseur
d'avances et de recettes et de la mandataire
suppléante de la régie d'avances et de recettes
de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
instituée auprès de la Préfecture des
Bouches-du-Rhône



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun

**Service du patrimoine immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

RAA n°

Arrêté portant nomination
du régisseur d'avances et de recettes et de la mandataire suppléante
de la régie régionale d'avances et de recettes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
instituée auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois des finances ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2012-1387 du 10 décembre 2012 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 modifié, portant institution d'une régie d'avances et de recettes régionale auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant nomination de Madame Fabienne TRUET-CHERVILLE en qualité de directrice du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 25 août 2021 portant nomination de Monsieur Aboubaker AHMED SALAH, régisseur intérimaire d'avances et de recettes de la régie régionale d'avances et de recettes de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu l'agrément en date du 14 février 2022 émis par la Direction régionale des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, comptable assignataire ;

Vu l'arrêté du 24 février 2022 portant renouvellement de Monsieur Aboubaker AHMED SALAH en qualité de régisseur intérimaire d'avances et de recettes de la régie régionale d'avances et de recettes de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Sur proposition de la directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1 : Monsieur Aboubaker AHMED SALAH, est nommé, à compter du 1^{er} septembre 2022, régisseur d'avances et de recettes de la régie régionale d'avances et de recettes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Article 2 : Monsieur Aboubaker AHMED SALAH sera astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 susvisé.

Article 3 : L'arrêté du 25 août 2021 portant nomination de Monsieur Aboubaker AHMED SALAH, régisseur intérimaire d'avances et de recettes de la régie régionale d'avances et de recettes de la région Provence Alpes Côte d'Azur, est abrogé à compter du 31/08/2022.

Article 4 : Madame Frédérique BENICOURT est nommée mandataire suppléante afin d'assurer le remplacement du régisseur pour l'ensemble des opérations de la régie et pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Article 5 : La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et la directrice régionale des finances publiques sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Marseille, le 31 août 2022

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
des Bouches-du-Rhône

Signé

Fabienne TRUET- CHERVILLE